

<http://snapatsi.fr>



ADMINISTRATIFS

## ECHELON SPÉCIAL AAP 1

### Notre courrier du 16 mars 2012



Le SNAPATSI a demandé que le Ministère de l'Intérieur saisisse officiellement la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique afin de connaître les modalités de mise en place du tirage au sort des représentants du corps des secrétaires administratifs dans l'ensemble des ministères, compte tenu du manque de précisions dans le décret 82-451 du 28 mai 1982 et sa circulaire d'application de 1999.

Par conséquent, le SNAPATSI propose que les CAP Locales traitant l'avancement à cet échelon au titre de l'année 2012, soit reportées au second semestre.



### Mail de l'Administration du 19 mars 2012



l'échelon spécial d'adjoint administratif principal de première classe,

dans l'attente de l'arbitrage de la DGAFP sur la composition de la CAP, de reporter vos CAP pour ce qui concerne cet avancement.

Il conviendra désormais d'étudier l'avancement à l'échelon spécial pour 2012 et pour 2013 lors de vos CAP locales chargées d'étudier l'avancement pour 2013.

de respecter le délai de retour de vos propositions d'avancement, fixée au 13 juillet 2012,

Bureau National  
01.55.34.33.20

# LE SNAPATSI ENTENDU !